

Pour des activités subaquatiques responsables

Handisub®

LES 10 ENGAGEMENTS DE LA FFESSM POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

N°1

Rendre les activités subaquatiques accessibles au plus grand nombre

En favorisant le lien social, en combattant l'exclusion et les discriminations sous quelque forme que ce soit, en encourageant l'égalité homme-femme, en permettant l'intégration des personnes en situation de handicap, en rendant accessible à toutes les populations les activités subaquatiques, les événements, l'encadrement des clubs et la vie des organismes déconcentrés (OD).



N°2

Adopter des pratiques éco-responsables

En économisant l'eau potable, en donnant une seconde vie aux équipements, en organisant des bourses d'échanges, en favorisant le co-voiturage et les transports en commun, en économisant l'énergie, en intégrant les aspects sociaux, économiques et environnementaux dans l'organisation des manifestations, en privilégiant les fournisseurs locaux, en appliquant le tri sélectif.



N°3

Sensibiliser et impliquer dans la démarche de développement durable les clubs, les licenciés, les publics et les partenaires

En nommant au sein de mon club/OD/structure commerciale agréée (SCA) un référent développement durable, en communiquant sur les actions initiées par ma structure en faveur du développement durable (notamment dans les relations avec les collectivités), en alimentant une rubrique développement durable sur mon site internet.



N°4

Mettre en place des actions de sensibilisation autour de la santé et de la sécurité des pratiquants



En informant sur les bénéfices du sport pour une bonne hygiène de vie, sur l'importance de la lutte contre le dopage, sur les précautions à prendre pour pratiquer l'activité en toute sécurité.



N°5

Promouvoir les valeurs du sport

En prônant le respect des règles de chaque activité, le fair-play et l'éthique, en prévenant et en luttant contre toutes les formes de violences physiques, verbales ou écrites pendant et en dehors du sport.



N°6

Initier des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable

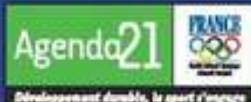
En sensibilisant notamment à la fragilité des écosystèmes les publics jeunes, en participant à des manifestations grand public, en organisant des expositions autour du patrimoine naturel subaquatique, en proposant des sorties découverte, des journées de ramassage de déchets en mer et sur le littoral, des conférences autour de la faune et de la flore subaquatiques.



N°7

Valoriser le rôle central du bénévole

En mettant en place des actions de valorisation de leur participation à la vie du club, en inscrivant son club/OD dans une démarche de label éco-responsable.



N°8

Contribuer à la connaissance des écosystèmes et à la veille écologique

En incitant les pratiquants à s'inscrire dans des démarches de sciences participatives, que cela soit à l'échelle nationale (Doris, BioObs), ou pour des campagnes régionales ou locales.



N°9

S'inscrire dans les démarches de concertation pour un usage durable de l'espace subaquatique

En participant aux instances de gestion des espaces protégés en mer ou en eaux intérieures (Natura 2000, parcs naturels marins, etc.) et en développant des comportements respectueux sur ces sites, en s'informant en amont des projets pouvant avoir un impact sur les sites de plongée (éoliennes en mer, hydroliennes, exploitation de granulats marins, etc.).



N°10

Contribuer à la préservation des sites naturels en mer et en eaux intérieures

En formant les plongeurs à la préservation de l'environnement, en les sensibilisant aux bonnes pratiques subaquatiques, en diffusant les chartes de plongée responsable, en favorisant les mouillages « doux », en organisant une gestion raisonnée de la fréquentation des sites en rapport avec la fragilité du milieu et le niveau des plongeurs.



www.ffessm.fr

N° Indigo 0 820 000 457